

Pour diffusion immédiate

Frais d'administration applicables sur les achats de boucles ovines acquittés par le programme ASRA

Longueuil, le 21 mars 2013 – Agri-Traçabilité Québec vous informe qu'il y aura modification au mode de paiement des boucles ovines. La décision prise par le conseil d'administration d'ATQ entraînera les changements suivants : à compter du 1^{er} avril prochain, des frais d'administration seront appliqués sur les achats de boucles effectués par les producteurs d'ovins acquittant leurs commandes au moyen des prélèvements disponibles par le programme ASRA de la Financière agricole.

Cette décision fait suite à l'évaluation des coûts additionnels engendrés par ce mode de paiement. Ainsi, dorénavant des frais d'administration de 4\$ pour chaque jeu de 10 boucles et de 20\$ pour celui de 50 boucles s'appliqueront au mode de paiement par le programme ASRA.

Par ailleurs, veuillez noter que les prix des boucles ont été réévalués. Le jeu de 10 boucles sera désormais offert au coût de 29,10\$ et celui de 50 boucles au montant de 109 \$.

Les producteurs d'agneaux et de moutons doivent s'assurer de compléter le bon de commande incluant les nouvelles modifications lors de leur prochaine commande de boucles. Dès le 1^{er} avril, celui-ci sera mis en ligne au www.atq.qc.ca et distribué dans les boîtes de boucles.

-30-

Source :
Marie Desjardins
Agente aux communications
Agri-Traçabilité Québec
mdesjardins@atq.qc.ca